

**RÉPUBLIQUE
FRANCAISE**DÉPARTEMENT
DE HAUTE-LOIRE**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL DU SYMPTTOM de
Monistrol-sur-Loire**

Séance du 24 Octobre 2024

Nombre Membres

En exercice : 18

Présents :**12 Titulaires**Pouvoirs :**1**Votants :**13 Pour****0 Contre****0 Abstentions****L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-quatre octobre**

A 15h00, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Monistrol sur Loire sous la présidence de Monsieur Jean-Paul LYONNET

Présents : Philippe GESSEN, Jean-Paul LYONNET, Eric DUBOUCHET, Daniel FAVIER, Gilles KACZMAREK, Jean-Pierre SABATIER, André DEFAY, David SALQUE-PRADIER, Denis THOUMY, Laurent DUPLOMB, Frédéric GIMBERT, Michel CHAPUIS.

Absents représentés et ont donné pouvoirs :

Roland LONJON a donné pouvoir à Frédéric GIMBERT.

Absents : Yves BRAYE, Bernard SOUVIGNET, Frédéric GIRODET, Didier PINOT, Elisabeth ROYON.

Date de la convocation :

17 Octobre 2024

Délibération n°**2024.10.56****GARANTIES FINANCIERES CET DE CHASTEL LIGOU ET CET DE ROSIERES**

Les Arrêtés Préfectoraux d'exploitation ou de post exploitation des ISDND imposent des montants de garanties financières à souscrire à l'exploitant. Les montants sont variables selon les sites et selon le nombre d'années de post exploitation (dégressif).

Le Président informe que la garantie financière du site de Rosières auprès de la société Atradius arrive à échéance le 30 juin 2025. Il faut donc consulter pour son renouvellement.

Il précise également que pour le site de Chastel Ligou, le SYMPTTOM n'est toujours pas l'exploitant officiel (dans l'attente du PV de transfert). Néanmoins, ce site n'était plus couvert par aucune garantie depuis 2021. Le SYMPTTOM a malgré tout souscrit une garantie financière en urgence auprès de CHUBB à compter du 01/08/24 (coût annuel 1 185.19 €)

Le Comité Syndical après en avoir délibéré

- **AUTORISE à l'unanimité** Monsieur le Président à renouveler la garantie financière pour le site du CET de Rosières, en adéquation avec l'arrêté préfectoral et **HABILITE** Monsieur le Président à engager toutes les démarches, à prendre toute décision et à signer tous documents utiles à la concrétisation de ce dossier et d'inscrire ces crédits correspondants au budget du SYMPTTOM
- **APPROUVE à l'unanimité** la garantie financière souscrite pour le site de Chastel Ligou commune de Coubon auprès de CHUBB.

POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE

**Le Président
Jean-Paul LYONNET**

SYMPTTOM
26, Rue des Moletons / Bât. La Tour d'Etoile
43120 MONISTROL SUR LOIRE
04 71 75 57 57